

COMMUNE DE BRUGELETTE ARRONDISSEMENT D'ATH PROVINCE DE HAINAUT

Du registre aux délibérations du Conseil communal, il a été extrait ce qui suit :

Séance du 16 décembre 2021

Présents : M. DESMARLIERES, Bourgmestre-Président
M. STREBELLE, Mmes SCULIER et HUBEAU, Echevins
M. PATERNOTTE, Mmes LIÉGEOIS, RENARD, MM. REDOTTE, NIEZEN,
Mmes LELEUX, BROHÉE, FACQ et GALLEMAERS, Conseillers.
M. ROLIN, Président du CPAS assiste à la séance avec voix consultative.
Mme KOWALSKA, Directrice générale.

Excusés : Mme SCULIER, Echevine.
Mme LELEUX, Conseillère.

OBJET : FINANCES – BUDGET COMMUNAL – EXERCICE 2022.

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le projet de budget établi par le collège communal ;

Vu le rapport favorable de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale ;

Vu la demande d'avis adressée à Monsieur Savério CIAVARELLA, Receveur régional en date du 7 décembre 2021 ;

Vu l'avis favorable du 13 décembre 2021 de Monsieur Savério CIAVARELLA, Receveur régional annexé à la présente délibération ;

Attendu que le Collège communal veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Attendu que le Collège communal veillera également, en application de l'article L1122-23, §2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, à la communication du présent budget, dans les cinq jours de leur adoption, aux organisations syndicales représentatives ; ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales et avant transmission

du présent budget aux autorités de tutelle, d'une séance d'information présentant et expliquant le présent budget ;

Attendu que le rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS a bien été adopté conformément à l'article L1122-11 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu la génération et l'envoi par l'outil e-Comptes du tableau des prévisions budgétaires pluriannuelles ;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le budget communal de l'exercice 2022 ;

Après en avoir délibéré en séance publique,

DECIDE :

- pour le volet ordinaire par 8 voix pour et 2 voix contre
- pour le volet extraordinaire par 8 voix pour et 2 voix contre :

Article 1er : d'approuver, comme suit, le budget communal de l'exercice 2022 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	5.170.516,44	688.313,00
Dépenses totales exercice proprement dit	5.041.199,93	952.672,22
Boni /Mali exercice proprement dit	129.316,51	-264.359,22
Recettes exercices antérieurs	1.334.943,43	592.161,49
Dépenses exercices antérieurs	186.781,63	11.692,61
Prélèvements en recettes	0,00	266.051,83
Prélèvements en dépenses	266.051,83	0,00
Recettes globales	6.505.459,87	1.546.526,32
Dépenses globales	5.494.033,39	964.364,83
Boni/Mali global	1.011.426,48	582.161,49

2. Tableau de synthèse (partie centrale)

<u>Budget précédent</u>	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	7.503.578,06	0,00	0,00	7.503.578,06
Prévisions des dépenses globales	6.083.203,64	0,00	0,00	6.083.203,64
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	1.420.374,42	0,00	0,00	1.420.374,42

3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	505.169,86	10/12/2021
FABRIQUES D'EGLISE		
Ste-vierge à Brugelette	18.859,13	28/10/2021
St Martin à Attre	6.987,66	28/10/2021
St Gervais et Protais à Mévergnies	7.383,63	28/10/2021
St Vincent à Cambron – Casteau	8.722,30	28/10/2021
St Lambert à Gages	7.965,69	28/10/2021
ZONE DE POLICE	386.888,69	25/10/2021 (conseil ZP)
ZONE DE SECOURS	142.726,54	27/10/2021 (conseil ZS)

Article 2 : de transmettre la présente délibération :

- à Monsieur Savério CIAVARELLA, Receveur régional ;
- au service des finances ;
- aux autorités de tutelle ;
- au secrétariat communal.

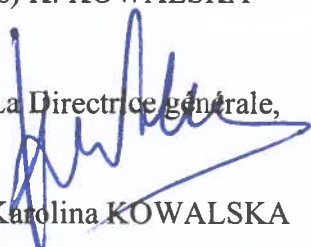
Fait à Brugelette, date que dessus.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

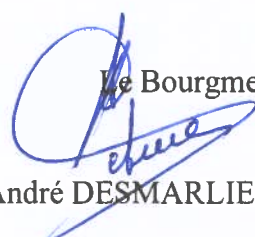
La Directrice générale,
(s) K. KOWALSKA

Le Président,
(s) A. DESMARLIERES

POUR EXPEDITION CONFORME,

La Directrice générale,

Karolina KOWALSKA




Le Bourgmestre,
André DESMARLIERES



Arrondissement d'Ath

COMMUNE
de
BRUGELETTE

Commission Finances – Article 12 R.G.C.C.

Avis du Directeur financier

A l'exercice propre, les recettes s'élèvent à 5.170.516,44 €, les dépenses totalisant 5.041.199,93 € ; soit un excédent de 129.316,51 €. Avec les exercices antérieurs, il se dégage un résultat budgétaire positif de 1.011.426,48 €.

En ce qui concerne les investissements (service extraordinaire), ils s'élèvent à 952.672,22 €. Le mali de l'exercice propre est de 264.359,22. Le boni global du service extraordinaire est fixé à 582.161,49€.

L'essentiel des investissements est financé par des emprunts et des subsides. Certaines dépenses moins onéreuses sont financées via le fonds de réserve. Le niveau d'endettement de la commune reste tout à fait acceptable.

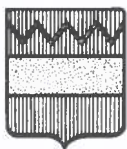
Il est aussi important de noter :

- Un transfert de 266.051,83€ du service ordinaire vers le fonds de réserve extraordinaire pour financer certains projets extraordinaires ;
- L'utilisation du crédit spécial de recette (soit 3% des dépenses de personnel et de dette) ;
- Le respect de la balise des emprunts.

Les dispositions du CDLD, du RGCC et de la Circulaire budgétaire, sauf erreur ou omission, sont respectées.



Fait à Brugelette, le 13 décembre 2021



Arrondissement d'Ath

COMMUNE
de
BRUGELETTE

Avis de publication

Le collège communal de l'administration communale de BRUGELETTE, porte à la connaissance des habitants de la commune qu'en séance du 16 décembre 2021, le conseil communal a approuvé le budget communal de l'exercice 2022 – services ordinaire et extraordinaire.

Les documents en rapport avec le budget communal – services ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2021 peuvent être consultés à l'administration communale – service de la comptabilité (068/45 73 12) pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux, ou sur rendez-vous.

Les personnes qui auraient des remarques à formuler à propos du budget communal – services ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2021 sont invitées à les adresser par écrit au collège communal de et à 7940 BRUGELETTE, pour le **17 janvier 2021** au plus tard, ou à se présenter au secrétariat communal le 17 janvier 2021 de 9 heures 30 à 11 heures 30, pour en faire part au délégué du collège communal.

Fait à Brugelette, le 16 décembre 2021

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

La Directrice Générale,

Karolina KOWALSKA



Le Bourgmestre,

André DESMARLIERES